

CONTRAT DE RESERVATION

Un contrat de réservation est passé entre :

L'Université de Toulouse Jean Jaurès représenté par son Président Daniel LACROIX ou son représentant

et

L'Hôtel ALBERT PREMIER

Adresse 8 rue Rivals

Code postal 31000

Commune Toulouse

Objet :

La nomenclature des pièces justificatives des dépenses des organismes publics soumis au Titre III du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, prévoit que pour la prise en charge directe par l'Administration des frais d'hébergement dans le cadre d'une mission un contrat doit être signé entre l'établissement public et l'hôtel.

Durée du contrat :

Le présent contrat établit le partenariat pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017. Il est renouvelable tacitement.

Prix :

Le prix maximum pour une nuitée est de 90 € TTC comprenant le petit déjeuner et les taxes afférentes.

Les éventuelles consommations ou prestations supplémentaires, non prévues ci-dessus, ne seront pas prises en charges par l'Université.

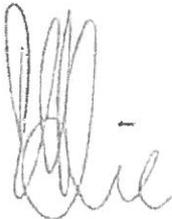
L'hôtel adressera, à l'Université, une facture sur laquelle sera indiquée la référence du bon de commande.

Litige

La présente convention est soumise aux lois et règlements français. En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, la juridiction compétente sera saisie.

A Toulouse le, 06 mars 2017

L'Hôtel



SARL HÔTEL ALBERT 1^{ER}
8, rue Rivals 31000 TOULOUSE
SIRET 710 802 596 000 19
APE 551C - RC71 B 259 T156
TVA INTRACOM.FR 557 108 023 96
ASSEDIC 67 598 TP 01 URSSAF 221307A
Tél : 05 61 21 17 91

L'Université
de Toulouse Jean Jaurès



Le Président ou son représentant

